

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 17 AOÛT

LE COMLOT UNIVERSEL

Les décisions prises il y a trois jours par la majorité républicaine du Sénat ont une portée bien plus grande qu'on ne pourrait le croire tout d'abord.

On sait ce que nous pensons de la question de compétence du Sénat. L'article 12 de la loi du 16 juillet 1875 ne vise que les attentats contre la sûreté de l'Etat. Il est muet sur le complot. La Haute Cour n'avait donc pas qualité pour se prononcer sur une inculpation de ce genre. On sait pourquoi les sénateurs de gauche en ont jugé autrement et c'est justement les motifs de leur attitude qui donnent à leur décision une gravité particulière.

Il n'est rien de plus vague, la plupart du temps, que les éléments constitutifs d'une inculpation de ce genre.

Conspirer le renversement du gouvernement établi est un crime que consciemment ou non commettent non seulement les électeurs qui votent pour un candidat hostile au gouvernement, mais tous ceux qui pensent, disent ou écrivent que le régime républicain est détestable. Ce qui ne permet pas au gouvernement de frapper tous les citoyens qui sont ses adversaires, c'est que la magistrature exige pour poursuivre et surtout pour condamner des prévenus que certaines conditions légales soient remplies, c'est-à-dire que l'existence du délit soit juridiquement établie. Il en serait autrement s'il était admis que les inculpés seront traduits devant un tribunal s'inspirant uniquement de considérations d'ordre politique. Le procès ne peut plus être alors qu'un duel entre adversaires politiques. La majorité du Sénat vient de nous prouver que lorsque le juge est républicain, les scrupules de l'égalité ne l'arrêtent pas dans l'accomplissement de sa vengeance.

Fort heureusement, le principe détestable proclamé mercredi, n'aura pas longue durée d'application. Dans quelques semaines, un certain nombre de « conspirateurs » auront l'occasion, non seulement d'exprimer leur désapprobation, mais d'imposer leur volonté. Le complot de la conscience publique aura réussi et il ne sera pas possible de déferer à une assemblée d'adversaires le jugement de citoyens devant lesquels il faudra à la fois se démettre et se soumettre.

ERNEST BAUDOIN.

CONSCIENCES TROUBLÉES

Aussitôt après avoir fait leur besogne de juges de la Haute Cour, les sénateurs républicains ont été pris d'une peur abominable.

Considérant que tous les témoins honorables invoqués par M. Q. de Beaurepaire ont adressé de formels démentis à ce procureur général ; et ayant constaté, pendant les entr'actes de la représentation, que l'immense majorité du public et presque tous les journaux trouvaient détestable ce drame judiciaire, les juges, redevenus simples sénateurs, se sont dit :

« Nous avons pris là une grosse responsa-

bilité ; ce qui enchante l'opportunisme et satisfait les radicaux ne semble pas être du goût du public . . . Or on va, comme on l'a fait déjà, nous juger sévèrement, prétendre que nous nous sommes laissé conduire par l'esprit de parti, et que notre jugement est un acte de haine beaucoup plus qu'un acte de justice. . . Il faudrait empêcher cela. . . Après avoir condamné le général Boulanger, il faudrait fermer la bouche à ceux qui ne pensent pas comme nous. »

Et, réunis piteusement dans une des salles du Luxembourg, les sénateurs républicains ont décidé qu'ils demanderaient au gouvernement, par l'organe de leurs bureaux :

« De faire respecter l'arrêt de la Haute Cour après sa séparation. »

Cette décision ne vous semble-t-elle pas plus édifiante que tous les commentaires imaginables ?

Et les consciences de messieurs les sénateurs républicains ne vous font-elles pas l'effet d'être joliment troublées ?

Il est fâcheux, vraiment, que les Chambres soient en vacances.

M. Thévenet aurait pu déposer un projet de loi ainsi conçu :

« Il est interdit de faire aucune allusion au procès jugé par la Haute Cour dans les journaux, dans les réunions publiques, et même dans les conversations particulières. »

La Chambre et le Sénat auraient voté ça à mains levées.

Et les sénateurs républicains pourraient dormir, sinon du sommeil du juste, du moins avec la tranquillité des gens qui se sentent bien gardés.

Mais, hélas ! cette loi tutélaire n'existe pas, et le gouvernement sera très embarrassé pour assurer à ces messieurs le respect qu'ils ne comptaient point obtenir — leur réclamation le prouve — de la bonne volonté des électeurs.

AU-DELA DES FRONTIÈRES

Quelques incidents viennent de se produire en Europe, qui méritent tout au moins l'attention des personnes qui estiment avec raison que les affaires intérieures ne sont point les seules dont un pays ait lieu de se préoccuper.

A Berlin, l'empereur d'Autriche rend visite à l'empereur d'Allemagne. Celui-ci arrive de Londres et les journaux allemands nous ont répété sur tous les tons que l'entrevue n'était pas simple affaire de courtoisie et qu'on s'y était fort occupé de resserrer les liens entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne. D'autre part, il semble que l'entrevue de Berlin ait surtout pour objet de proclamer aux yeux de l'Europe que l'intimité est plus grande que jamais entre les deux États du centre de l'Europe. Les toasts échangés au dîner de gala sont fort caractéristiques à ce sujet, les deux princes n'étant point hommes à parler à la légère et sans avoir mûrement pesé à l'avance la portée de leurs déclarations.

L'empereur d'Allemagne a dit notamment : « Mon peuple et mon armée maintiendront fidèlement l'alliance conclue ; mes soldats savent qu'il leur incombe de protéger la paix avec

l'aide de la brave armée austro-hongroise, et que, si telle est la volonté de la Providence, ils devront combattre aux côtés de leurs camarades. »

De son côté, l'empereur François-Joseph a fait la déclaration suivante : « Je bois à la santé de mon ami et allié, à la fraternité indissoluble de nos deux armées et aux garanties qui assurent la paix pour le plus grand bien des États et des peuples alliés, ainsi que de l'Europe tout entière. »

Les optimistes voudront peut-être ne voir dans ces deux toasts que l'importance attachée par les deux empereurs au maintien de la paix, que l'un entend « assurer » et que l'autre veut « protéger », mais nous savons par expérience qu'il y a bien des manières de protéger et d'assurer la paix. Plus d'une guerre a eu pour prétexte l'établissement d'une situation qui garantirait le maintien de la paix.

Quoi qu'il en soit, il serait difficile de prétendre après ces déclarations que la politique autrichienne et la politique allemande ne marchent point, en ce moment, d'accord.

Tandis que les souverains d'Autriche et d'Allemagne échangeaient ces propos, le troisième allié, le roi Humbert entreprenait, en compagnie du prince royal, un voyage à travers l'Italie. Ils visitaient les travaux militaires de la Spezzia et ont dû assister avant-hier à un simulacre d'attaque du port par des torpilleurs.

On dit, il est vrai, que la préparation de la guerre est la plus sûre garantie du maintien de la paix. Si on s'en tient à cet adage, les faits que nous venons de citer sont de nature à rassurer ; sinon, non !

INFORMATIONS

En se retrouvant hier sous la présidence de M. Carnot, nos ministres se seraient fait des compliments.

D'après M. Constans, aucun désaccord ne se serait élevé entre les ministres.

Malheureusement pour M. Constans, certains indices permettent de croire que ce conseil a été très orageux.

M. de Freycinet aurait été mis en demeure de donner sa démission ou de sévir contre les officiers boulangistes.

Le ministre de la guerre aurait quitté la salle de réunion en frappant la porte avec colère.

RAYÉS DE LA LÉGION D'HONNEUR

Comme conséquence du jugement de la Haute Cour de justice, MM. le général Boulanger, grand-officier, et le comte Dillon, officier de la Légion d'honneur, vont être rayés des matricules de l'ordre.

Lorsqu'un membre de l'ordre est suspendu de ses droits de citoyen français — et c'est le cas des deux condamnés — sur le vu de l'acte constatant cette suspension, le grand chancelier, après avoir pris l'avis du conseil de l'ordre, fait opérer, sur les matricules, la mention que ce membre est suspendu de tous les droits et prérogatives attachés à la qualité de membre de l'ordre, ainsi que du droit au traitement qui y est affecté.

MM. le général Boulanger et le comte Dillon, rayés des cadres, n'ont plus le droit de porter, le premier la plaque de grand-officier, le second la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

LEURS BIENS

C'est l'article 471 du Code d'instruction criminelle.

Voici ce que dit cet article :

« Si le contumax est condamné, ses biens seront, à partir de l'exécution de l'arrêt, considérés et régis comme biens d'absent. »

Mais dès le lendemain même de leur départ pour Bruxelles, et prévoyant — non sans clairvoyance on le voit — la condamnation qu'on leur réservait, MM. Boulanger, Dillon et Rochefort avaient, par divers actes, mis tous leurs biens, l'*Intransigeant* compris, à l'abri de la saisie.

Les frais du procès devront donc être payés par l'État.

Ce n'est certainement pas une consolation ni une compensation pour les poursuivants.

C'est la deuxième fois que M. Rochefort est condamné à la déportation. Il le fut une première le 20 septembre 1871, par le conseil de guerre.

LE VERDICT DE LA HAUTE COUR — L'IMPRESSION EN PROVINCE

Marseille, 16 août.

Les nouvelles de la Haute Cour de justice ont produit, la nuit dernière, une certaine émotion, qui s'est traduite, vers onze heures, par des rixes et des bagarres. Des groupes opportunistes, chantant victoire, ont parcouru la Cannebière, se mêlant aux groupes qui stationnaient là, et invectivant quiconque n'était pas de leur avis.

Quatre ouvriers ayant crié : « Vive Boulanger ! » furent désignés aux agents, qui appréhendèrent les manifestants et les conduisirent brutalement au poste, malgré les protestations de la foule. Un marchand de journaux, pour le même motif, fut roué de coups et menotté. Toujours pour le même cri, un garçon de restaurant a été assailli par quatre agents ; il s'est vivement défendu, mais, accablé par le nombre, il a été pris et écroué.

Jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, rue Noailles, sur la Cannebière et sur la place du Théâtre, des scènes du même genre, dont quelques-unes très violentes, se sont produites.

Aujourd'hui, le calme est revenu, mais on dit que les boulangistes doivent faire, au premier jour, une grande manifestation contre l'arrêt de la Haute Cour.

M. LAGUERRE A LONDRES

Londres, 16 août.

M. Laguerre est arrivé ce matin à Londres, appelé par le général Boulanger. Dans l'après-midi, il a eu une longue conférence avec le général Boulanger, le comte Dillon et M. Rochefort.

L'entretien a porté sur les termes d'un nouveau manifeste à adresser au pays et qui porterait les signatures des trois condamnés de la Haute Cour.

Ce manifeste sera très probablement envoyé aujourd'hui à Paris.

M. Laguerre a de nouveau parlé de la rentrée nécessaire du général Boulanger en France, et il a longuement causé avec le général et ses deux autres interlocuteurs de l'impression produite à Paris par le jugement de la Haute Cour.

LA VÉRITÉ SUR LES ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Les renseignements du gouvernement, prétendant que les conservateurs n'avaient gagné que 29 sièges, sont complètement faux.

D'après un relevé minutieux fait pour chacune des circonscriptions ayant procédé aux renouvellement des conseils généraux, il résulte qu'en 1889 les conservateurs ont réellement gagné 72 sièges, déduction faite de ceux qu'ils ont perdu.

Et nous ne comptons pas dans ce chiffre les sièges gagnés par les républicains indépendants et boulangistes qui porteraient le gain de l'opposition à 103 sièges.

Comme on le voit, c'est la marche en avant, constante, progressive, menant à la victoire définitive qui viendra couronner au mois de septembre prochain tant de luttés pour la liberté et la grandeur de la patrie.

MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX

Gap, 15 août, 4 h. soir.

Le cardinal Guibert, archevêque de Bordeaux, qui était venu à Gap, il y a quinze jours, pour le sacre de M^{re} Bertbet, vient de mourir, à l'âge de soixante-dix-huit ans, des suites d'une dysenterie qui donnait depuis quelques jours des inquiétudes.

MANŒUVRES ABRÉGÉES

Une nouvelle qui ne manque point d'importance est celle de la suppression de certaines manœuvres militaires, en France, cette année.

D'après une note, les manœuvres de division qui devaient avoir lieu le 22 septembre sont décommandées et remplacées par des manœuvres de brigade, l'une venant d'Orléans à Paris, l'autre allant de Paris à Orléans.

En outre, les réservistes, qui ne devaient être renvoyés dans leurs foyers que le 23 septembre, recouvreront leur liberté le 18, par ordre du ministre de la guerre.

De cet ensemble de mesures, il semble résulter nettement que les élections générales auraient lieu le 22 septembre.

Cependant, le gouvernement hésite entre cette date et le 29 septembre.

GRANDES MANŒUVRES DU 8^e CORPS D'ARMÉE

Les manœuvres du 8^e corps d'armée auront lieu du 9 au 18 septembre, dans le quadrilatère compris entre Nevers, Moulins-Engilbert, Vezelay et Clamecy, sous la direction du général Galand, commandant le 8^e corps d'armée.

Le 8 septembre, la 15^e division (général Bousenard) sera en entier concentrée à Moulins-Engilbert, et la 16^e division (général Heintz) aura son quartier général à Nevers.

Le 10 septembre, manœuvre de brigade à double action.

Les 11 et 12 septembre, manœuvre de division à double action.

Le 12 au soir, la 15^e division sera à Châtillon-en-Bazois et à Tamnais; la 16^e division à Saint-Saulge. Le corps d'armée sera ainsi constitué, et aura son quartier général à Châtillon-en-Bazois.

Le 13, marche du corps d'armée en deux colonnes. La 15^e division, de Châtillon à Cernon, par Aunay; la 16^e division, de Saint-Saulge à Corbigny, par Bazolles.

Le 14, attaque de l'adversaire en position sur un front de 4 kilomètres.

Le 15, repos.

Le 16, recherche de l'ennemi, reconnaissance offensive, le corps d'armée déployé par échelon de brigade; rencontre de l'adversaire en position, cantonnement en vue du passage sur la rive gauche de l'Yonne pour grouper le corps d'armée autour de Clamecy, prêt à opérer au nord.

Le 17, marche de flanc du corps d'armée sur Clamecy.

Le 18, revue d'honneur et dislocation des troupes, qui commenceront le lendemain leurs marches de retour vers leur garnison respective.

La 15^e division comprendra: la 29^e brigade (général Schnéegans, 56^e et 134^e d'infanterie); la 30^e brigade (général Fariou, 10^e et 27^e d'infanterie); six batteries divisionnaires, tirées du 1^{er} régiment d'artillerie; une compagnie du génie, 328 officiers, 8,000 hommes de troupe, 4,064 chevaux, 202 voitures.

La 16^e division comprendra:

La 31^e brigade (général Bernard), 85^e et 95^e d'infanterie;

La 32^e brigade (général Carmier), 13^e et 29^e d'infanterie;

Six batteries divisionnaires du 1^{er} d'artillerie; Soit 346 officiers, 8,596 hommes de troupe, 4,088 chevaux, 205 voitures.

Le corps d'armée comprendra les troupes non endivisionnées ci-après:

5^e bataillon de chasseurs;

8^e brigade de cavalerie (général de Cointel), 16^e chasseurs et 16^e dragons;

Trois batteries montées du 37^e régiment d'artillerie;

Trois batteries à cheval de 80^{mm};

Une division d'équipage de pont;

Une compagnie de réserve du génie;

Service des postes et télégraphes;

Soit 138 officiers, 2,461 hommes de troupe, 4,943 chevaux, 134 voitures.

Le corps d'armée présentera donc dans son ensemble:

860 officiers, 49,286 hommes de troupe, 4,247 chevaux, 566 voitures.

Les réservistes seront, après la revue, dirigés par les voies ferrées sur leurs corps respectifs.

Pour les manœuvres d'ensemble du corps d'armée, l'hypothèse générale est la suivante:

Un corps d'armée détaché de l'armée de l'Ouest, rassemblée entre Orléans et la Charité, marche de Saint-Saulge et Châtillon-en-Bazois sur un corps d'armée (ennemi figuré), flanquant l'armée de l'Est en marche de Troyes sur Gien.

La rencontre des deux corps d'armée aura lieu au nord de Corbigny Lormes, dans la région limitée par l'Yonne et par l'Armance.

ACHATS DE CHEVAUX EN BELGIQUE

On lit dans le *Patriote* de Bruxelles que la contrée vers Menin, Wewieghem, Ingelmunster et Thourout est en ce moment parcourue par des marchands de chevaux allemands qui achètent de grandes quantités de chevaux sans regarder aux prix, qui n'ont jamais été aussi élevés. On en a vendu jusqu'à 2,000 fr.

ACCIDENT A LA TOUR EIFFEL

Jeudi soir, à huit heures, une quinzaine de personnes avaient pris place dans l'ascenseur Otis, situé dans le pilier nord, pour redescendre de la deuxième plateforme, quand, arrivé à vingt mètres du sol, l'ascenseur s'arrêta brusquement.

Tous les efforts faits pour descendre ou remonter ont été vains; les voyageurs se voyaient en cage, suspendus à vingt mètres de hauteur.

La panique se mit parmi les voyageurs, les femmes poussaient des cris ou s'évanouissaient.

Enfin, les ingénieurs montés aussitôt firent établir des passerelles en bois entre l'ascenseur et les escaliers, et l'on rendit à la liberté les malheureux prisonniers.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COURSES ET CARROUSEL

Les courses de Saumur, demain dimanche 18 et mardi 20 août, commenceront à 2 heures, sur l'hippodrome de Varrains-Chacé.

Lundi, le grand carrousel de l'École de cavalerie commencera à 3 heures.

La musique du 135^e de ligne doit arriver ce soir à Saumur pour l'accompagnement du carrousel.

Demain dimanche, à 8 heures 1/2 du soir,

concert donné dans le Square par la Musique du 135^e.

Lundi 19, à 8 heures 1/2 du soir, illumination du Square et concert donné par la Musique municipale.

Mardi 20, à 8 heures 1/2 du soir, feu d'artifice tiré place de l'Hôtel-de-Ville.

Dimanche et lundi, à 8 heures du soir, représentations au théâtre.

M. Woelcker, photographe, rue d'Orléans, vient d'éditer un magnifique programme du carrousel, dont le frontispice est dû au crayon d'un sous-officier de l'École de cavalerie.

L'OUVERTURE DE LA CHASSE

La date d'ouverture de la chasse est ainsi fixée dans les départements suivants:

Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vienne, Sarthe, Deux-Sèvres, 1^{er} septembre.

Vendée, Mayenne, 8 septembre.

Loire-Inférieure, 15 septembre.

Ille-et-Vilaine, 22 septembre.

SOCIÉTÉ COLOMBOPHILE

La réunion mensuelle du *Messageur Angerin* a eu lieu vendredi soir, 9 août, et il a décidé qu'un concours de jeunes pigeons serait organisé sur Tours le dimanche 25 courant avec lâcher d'entraînement à Saumur demain dimanche 18.

Ce lâcher de Saumur sera effectué par les soins de MM. Sabatier et Martin, membres de la Société, et celui de Tours par les soins de MM. les membres du *Messageur* de Tours.

Mise en panier les samedis 17 et 24 courant, de 6 heures à 7 h. 1/2 du soir.

Six prix consistant en médailles, argent et bronze, seront affectés à ce concours pour lequel il ne sera constaté qu'un pigeon par colombier.

Trois prix de série seront également accordés pour tous les jeunes pigeons de l'année.

Le concours de Châteaurenault a prouvé que les jeunes messagers possédés par les sociétaires étaient taillés pour la vitesse, ainsi: les premiers primés, dont un âgé de trois mois, ont parcouru la distance de Châteaurenault à Angers en deux heures, soit une moyenne de 940 mètres à la minute.

Le concours de Blois a prouvé leur résistance et leur ténacité, car la plus grande partie est rentrée au colombier dans la journée du concours, malgré les averses et les bourrasques qui soufflaient en tempête dimanche dernier.

Nous apprenons la mort de M. Bizoullier, maire d'Allonnes, ancien conseiller d'arrondissement pour le canton Nord-Est de Saumur.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

DEUXIÈME PARTIE

IV. — LE JOURNAL DE RAOUL

(Suite)

Nous avons dépassé le petit bois qui se trouve à droite de la route que nous suivions et qui mène à Buellas, et les premières maisons de Corgenon se montraient devant nous.

Brusquement, Lieschen s'arrêta.

— Attendez un moment et ne me suivez pas, dit-elle en rougissant... que l'on ne nous voie pas rentrer ensemble à l'auberge...

Je n'eus ni le temps ni l'idée de lui demander des explications sur sa recommandation. Elle m'adressa de la main un geste d'adieu amical et s'éloigna précipitamment.

Sans songer à ce que je faisais, j'attendis sa disparition pour me remettre en marche.

Nous finissions de déjeuner d'une jatte de lait et de pain frais, lorsqu'un bruit de voiture,

s'arrêtant devant l'auberge, retentit dans la rue.

Miss Polly courut à la fenêtre.

— C'est Tim Snare, oncle!... cria-t-elle en frappant ses mains l'une contre l'autre, c'est Tim Snare, Lieschen!

Et elle se précipita vers la porte de l'auberge.

Je regardai le major interrogativement.

— Vous allez faire connaissance avec notre excellent Tim, dit Macdowall, je vous le recommande: c'est un brave garçon, mon ordonnance lorsque j'étais au régiment; je l'ai élevé, autant dire, et il m'est tout dévoué. C'est un serviteur précieux et que j'aime beaucoup.

— Mais comment sait-il que vous êtes ici? demandai-je stupéfait.

— Parce que je lui ai fait savoir, hier soir, par un commissionnaire, qui lui a remis un mot de moi, à notre hôtel de Bourg, où Tim devait être arrivé hier, avec la voiture que je lui avais commandé d'y amener... Une voiture dont vous me direz des nouvelles! ajouta le major en se frottant les mains... Comprenez-vous maintenant ce que je vous disais hier soir? et craignez-vous encore pour les jeunes

filles la fatigue de la route?... 1330-11

Je m'inclinai.

Dans la salle à côté, on entendit miss Polly réclamer à grand cri:

— Un grog, un bon grog pour Tim Snare!...

Une minute plus tard, la porte s'ouvrit et Polly entra en bondissant, suivie du nouveau venu.

C'était un gros garçon aux cheveux d'un blond hardi, aux joues charnues garni de favoris très courts, de même nuance que les cheveux; rouge de teint et aux yeux bleu-clair. De taille moyenne, il pouvait avoir trente-deux ans, environ. Il ne portait aucune livrée. Son habillement consistait en un complet de drap bleu-léger. Des souliers de cuir jaune et une casquette américaine complétaient son costume.

En entrant, il nous salua, non sans un peu de raideur dans les gestes, mais avec un honnête sourire sur les lèvres.

— Eh bien, Tim, mon garçon, dit en anglais le major, comment cela va-t-il ce matin?

— Tout à fait bien, Votre Honneur... La voiture et les chevaux que Votre Honneur a commandés sont à la porte.

— Nous irons les voir dans un instant.

Vous n'avez rien oublié, Tim?

— Je crois que non, Votre Honneur? Les bagages sont dans leur compartiment; il ne manque rien non plus dans ceux destinés aux liqueurs, au vin, aux conserves, aux sauces, à la vaisselle... Du reste, Votre Honneur pourra s'en assurer...

— Bien, Tim, vous êtes un brave garçon... Avalez à notre santé ce grog que l'on vous apporte et en route!

Et Macdowall se leva et alla solder la dépense sans écouter les réclamations que je lui adressais.

Puis se ravisant:

— Au fait, dit-il, vous avez raison... Payez le grog que je vous ai prié de m'offrir hier soir, monsieur Merris, payez!

Ce que je m'empresse de faire, me réservant d'avoir, chemin faisant, une explication avec le major au sujet de nos frais de voyage.

— Tim, — commanda le major, lorsque nous fûmes tous installés dans le char-à-bancs confortable orné de rideaux de soie ponceau gracieusement relevés et retenus à chacun de quatre piliers se dressant aux quatre angles du véhicule et supportant un plafond de cuir soufflé destiné à nous abriter du soleil aussi

ASSEMBLÉE DE GENNES

L'assemblée de Saint-Louis, à Gennes, aura lieu dimanche 25 août 1889.

Les marchands étalagistes trouveront aide et protection.

Un feu d'artifice sera tiré dans la soirée.

LA PROCESSION DE L'ASSOMPTION A ANGERS

La procession du vœu de Louis XIII a eu lieu jeudi, à Angers, comme les années précédentes. Le clergé des dix paroisses de la ville s'était réuni à la cathédrale. A cinq heures, le cortège religieux sortant de l'église se mettait en marche suivant l'itinéraire habituel: rue Saint-Aubin, boulevard de Saumur, boulevard du Roi-René, rue Toussaint et place Saint-Maurice.

Sur tout le parcours, une foule énorme se tenait recueillie et presque tout le monde s'inclinait respectueusement au passage de notre évêque.

M^r Freppel était sans cesse séparé du cortège par la multitude des petits enfants que les mères amenaient à ses pieds recevoir la bénédiction épiscopale. Cette touchante cérémonie, qui devient chaque année plus importante, donne à la procession une longue durée; ce qui ne déplaît point à la population angevine.

Jedi, il était sept heures quand Monseigneur rentra à la cathédrale escorté d'un groupe nombreux d'hommes appartenant à tous les rangs de la société.

On a clos le salut par le chant du *Sub tuum*, en exécution du vœu de Louis XIII.

TOURS. — Entre laitières. — Une lutte qui a pris des proportions tout à fait homériques a eu lieu, mercredi matin, Place-aux-Fruits, entre deux laitières, l'une âgée d'environ vingt ans, la demoiselle X..., l'autre d'une quarantaine d'années, la dame Y...

La première prétendit que M^{me} Y... avait outrageusement baptisé son lait. Fureur de celle-ci:

— C'est à moi, que tu dis ça?

— Je ne te parle pas.

Cette réponse ne donne pas satisfaction à l'irascible Y... qui gratifia son interlocutrice d'une maîtresse giflle.

M^{me} X... saisit son adversaire par le chignon, lui enleva son bonnet, et lui mit les cheveux au vent. Malheureusement pour elle, elle voulut poser à terre sa boîte à lait pour avoir les deux mains libres.

M^{me} Y... profita de ce mouvement pour la saisir aux cheveux qu'elle avait très longs; elle tira de toutes ses forces, et contraignit, par la douleur qu'elle lui fit éprouver, M^{me} X... à s'agenouiller.

Alors la féroce Y... se mit à tambouriner

bien que de la pluie. — Tim, nous allons d'abord chez M. Raoul Merris ici présent y prendre les objets dont il pourrait avoir besoin pendant notre excursion. M. Merris, Tim, que je vous prie de considérer comme notre ami, voudra bien nous indiquer la route.

Ce que je me hâtai de faire, et, en quelques minutes, la voiture, attelée de deux magnifiques chevaux barbes, noirs comme l'ébène, nous eut transportés à la porte de ma maisonnette.

Nous avons suivi pendant trois kilomètres environ la route de Chatillon, laissant à droite et à gauche plusieurs hameaux, Beauregard, Gendon, le Guillet, et nous avons pris le chemin de Gondeissiat où nous sommes arrivés en peu de temps, après avoir traversé un bois et longé un assez large étang.

Miss Polly — qui, soit dit entre parenthèses, avait écouté, d'un air assez impertinent, pendant la route, la notice que je lui débitais en vrai pédant sur les divers seigneurs de Gorge-moulin, à partir de Guichard de Chaumont qui en reconstruisit le château-fort vers 1285, au dire des chroniqueurs, — miss Polly, disais-je, témoigna le désir de visiter l'antique église ro-

à coups de poing sur la tête de sa victime avec une telle violence qu'on fut obligé de l'arracher de dessus elle; M^{me} X..., à moitié assommée et n'ayant plus la force de crier, fut transportée par des témoins de la scène, le visage ensanglanté, chez un marchand de meubles du voisinage, où on parvint à lui faire reprendre ses sens.

Quant à la femme Y..., tout échevelée, elle dut faire, en présence des manifestations de l'indignation publique, non sans laisser sur le champ de bataille son bonnet qui fut retrouvé dans le ruisseau, et son tablier que sa victime, qui s'y était cramponnée, lui avait arraché.

Comme il ne se trouvait pas d'agents en ce moment sur la place, aucun procès-verbal n'a été dressé de l'incident.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

TIRAGE

Des obligations de Panama

Hier a eu lieu le tirage des obligations de Panama.

Le numéro 222,063 gagne 500,000 fr.

Le numéro 1,629,690 gagne 100,000 fr.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 104,093 ; 1,403,871.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 413,090 ; 1,031,566.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 2,000 fr. : 1,621,955 ; 120,567 ; 310,039 ; 1,839,088 ; 1,886,153.

50 autres numéros sont remboursables à 4,000 fr. à partir du 16 septembre prochain.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 16 août 1889.

La fête d'hier a créé de nouveaux vides dans les rangs déjà si clairsemés de la spéculation. Les affaires sont nulles et les cours en légère réaction : 3 0/0, 85.27 ; 4 1/2 0/0, 104.30.

Le Crédit Foncier s'est négocié de 4,273 à 4,275. Dans sa dernière séance, le conseil d'administration a autorisé pour 6,965,713 fr. de nouveaux prêts, dont 3,004,400 francs en prêts fonciers et 3,961,313 fr. en prêts communaux.

La Société Générale fait fort bonne contenance à 453.75.

La Banque d'Escompte est tenue à 510 et 514.

Les actions de la Banque de Paris et des Pays-Bas continuent à faire preuve de bonnes tendances à 735.

La Société des Dépôts et Comptes courants est immuable à 595.

Le Crédit Lyonnais oscille de 682.50 à 680.

Pas de changement sur le Panama à 43.75.

L'action de la Tour Eiffel a repris de 720 à 745.

Les obligations des chemins de fer Argentins à 437.50 et les obligations des chemins de fer de la province de Santa-Fé, cotées 398, entretiennent un courant d'affaires très actif.

Les obligations des Chemins de fer Economiques s'inscrivent à 378.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Le Progrès fi-

mane de Gondeissiat, laquelle fut pillée au XIV^e siècle par les troupes de sire de Beaujeu.

Mais un mot que je murmurai à l'oreille du major lui fit donner à Tim Snare l'ordre de ne pas s'arrêter.

L'église de Condeissiat possède en effet un bas relief qu'il n'est pas bon de montrer aux jeunes filles.

Miss Polly, qui se doute bien que je suis cause de la *désobéissance* de son oncle, me boude jusqu'à Saint André où nous arrivons vers midi, par l'Étang du Moulin.

Tim Snare est véritablement un gaillard précieux; il sait conduire admirablement, sans verser, improviser un repas non moins admirablement, narrer les nouvelles du jour, étant grand lecteur de journaux, et même fumer les cigares du major qui ne le traite pas en domestique. Tout le monde gâte le « brave garçon » comme l'appelle Macdowal, tout le monde, excepté Lieschen qui se montre à son égard plus froide qu'il n'est besoin.

— Elle cache son jeu! déclare cent fois par jour miss Ashburner qui ne perd pas une occasion de taquiner son prochain.

Après un déjeuner dinatoire, nous sommes allés tous à pied, puis en bateau, visiter les

nancier, un des plus anciens organes de la presse financière, est envoyé gratuitement, à titre d'essai, pendant deux mois, à toute personne qui en fait la demande à l'administration, place du Havre, à Paris, afin que chacun puisse juger la valeur de ses renseignements

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 17 août, 12 h. 30.

Les journaux boulangistes publient un nouveau manifeste signé Boulanger, Dillon et Rochefort, adressé aux honnêtes gens.

Une dépêche importante de Berlin annonce que le Czar renonce à sa visite et l'ajourne indéfiniment. Cette nouvelle est considérée comme une rupture définitive entre la Russie et l'Allemagne et produit une grande sensation.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Août-septembre 1889. — Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne. — Tarif spécial A n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn;

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieuzac, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de trois personnes, 25 0/0; — de quatre personnes, 30 0/0; — de cinq personnes, 35 0/0; — de six personnes, 40 0/0.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de trente jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
DE A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

étangs des environs. Cela a pris une bonne partie de l'après-midi

Miss Polly a essayé de continuer de me boudier, mais cela n'a pas duré...

Diable! minuit!... Couchons-nous... Il y a longtemps que ma journée est commencée!

Chatillon-les-Dombes, 11 août.

Nous voici à Chatillon pour quelques jours. Le major s'est mis en tête d'aller visiter l'île de Montmerle, sur la Saône. En attendant, nous prenons nos ébats dans cette petite ville, située au fond d'une étroite vallée, et coupée de rues peu larges et assez irrégulières. Les seules choses remarquables de Chatillon sont l'ancien château dont les ruines existent seules encore, la vieille porte et la non moins antique église en briques, très jolies et contenant le portrait authentique de saint Vincent-de-Paul qui fut curé de Chatillon en 1617 et dont la statue orne l'une des places de la ville...

Je n'ai qu'à me louer du major et surtout du bon Tim Snare. Ce garçon semble éprouver pour moi beaucoup de sympathie; il ne cherche qu'à m'être agréable...

Chaque matin, je sors après mon lever...

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT:

Escompte et Recouvrement du papier de Commerce sur la France et l'Étranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Délivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de Bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Étrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisation de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations, Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Étrangers sortis à un tirage, Productions aux familles, etc.

Avis. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avise de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS

SIÈGE SOCIAL: 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 19.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des Cies de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 1.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Théâtre de Saumur

Compagnie Parisienne sous la direction de M. LUSSET, du théâtre du Châtelet.

A l'occasion des courses et du carrousel
DIMANCHE 18 Août 1889

Les surprises du Divorce

Comédie en 3 actes, de MM. Bisson et Mars.

VEUVE DUROSEL

Comédie en 1 acte, de MM. Bisson et Mars.

LUNDI 19 Août

MARTYRE

Drame de M. d'Ennry.

Etude M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, n° 47.

ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire, le Samedi 31 Août, à 1 heure de l'après-midi,

EN 10 LOTS

AVEC FACULTÉ DE RÉUNION

DE

DIVERS IMMEUBLES

Situés commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Appartenant à M. Eugène BEAUVAIS, Et comprenant :

Maison d'habitation avec servitudes, cour et jardin, bois, terres, vignes, lieux dits Villemolle-l'Aumônier, le Bois-Pineau, la Fosse-à-Galbais, Sous-la-Voie, les Friches, la Rue-Cénard, le Bois-de-la-Noue.

Contenance totale: 77 ares 90 centiares.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur. (667)

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

GRANDE MAISON D'HABITATION

Située quai de Limoges, 26, à l'angle du quai et de la rue du Grand-Noyer.

S'adresser, pour visiter, au n° 27 sur le quai, et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1889,

UNE MAISON

Située sur les bords de la Loire AVEC GRAND JARDIN

D'UN TRÈS BON RAPPORT S'adresser, pour tous renseignements et traiter, audit M^e BEAUMONT, notaire. (628)

A VENDRE

Vin rouge de propriétaire

Récoltes 1887 et 1888.

S'adresser au bureau du journal.

Études de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur,

et de M^e MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

D'un Fonds de Commerce DE CHARCUTIER

DES MARCHANDISES ET DU MOBILIER

Par suite de saisie-exécution

Le MERCREDI 21 Août 1889, à 4 heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu, à Saumur, rue de la Tonnelle, dans une maison autrefois occupée par le sieur Jules Rochereau, charcutier,

Il sera vendu :

Jambons, saucissons de Lyon, terrines de foie gras, conserves de thon, haricots, champignons, petits pois, cornichons, truffes, etc., etc.;

Étal, couteaux, bureau, table, machine à broyer la viande, fourneau, étagères, comptoir, balances, appareils à gaz;

Mobilier comprenant: bois de lits, armoire, commodes, tables, chaises, glaces, pendules, objets de literie, linge, vins de Bordeaux et autres, batterie de cuisine, vaisselle.

Le fonds de commerce et les outils et ustensiles du magasin pourront être adjugés en un seul lot.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Un petit Chariot à quatre roues suspendu sur ressorts. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

VENTE DE PEUPLIERS

A VENDRE, aux enchères publiques, par le ministère dudit M^e LEDROIT, le dimanche 23 août, à une heure de l'après-midi, à la Ronde, commune de Vivy, en la demeure de M. Renard, aubergiste, en plusieurs lots, complantés dans deux prés, près la Ronde, près la route de Saumur à Longué.

Pour voir ces peupliers, s'adresser à M. RENARD, aubergiste à la Ronde, et, pour tous renseignements, à M^e LEDROIT, notaire.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

MAISON AVEC JARDIN

Rue de la Petite-Douve, 19.

S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

CIDRES

De Bretagne et de Normandie

CHANGEMENT de DOMICILE.

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles.

S'adresser rue de Rouen, n° 21 bis.

Etude M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

A VENDRE

Belle Maison

AVEC CAFÉ ET SALLE DE DANSE

S'adresser au propriétaire, M. SERTIER, ou au notaire. (668)

A VENDRE

Un Chien ou une Chienne couchants, race Saint-Germain, blanc orange, deux ans.

S'adresser au Garde du château de Lançon, commune de Brézé.

ON DEMANDE A ACHETER bon ratier.

S'adresser au bureau du journal.



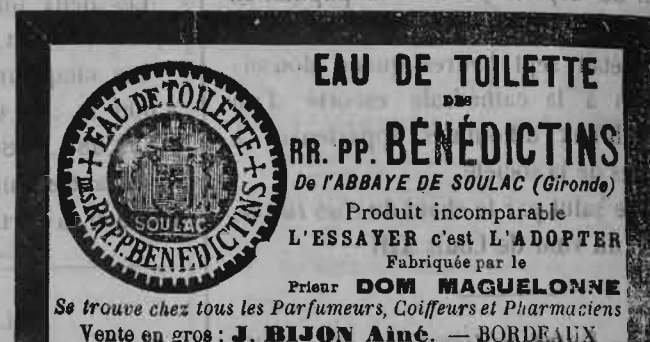
A SAINTE-GENEVIÈVE

40, rue du Marché-Noir, Saumur.

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL a l'honneur d'informer les Dames de Saumur qu'elle vient d'ouvrir, 40, rue du Marché-Noir, un Magasin de Tapisseries où elles trouveront un grand choix de LAINES, SOIES, CANEYAS et tous les Articles s'y rattachant.

M^{me} NOEL se charge aussi de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.



LEON FRESCO

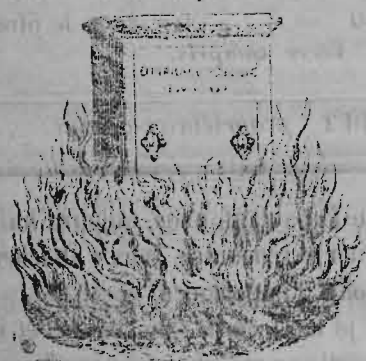
CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie **PAUL GODET**, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 30	Banque de France	3850 —	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	368 —	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 15	Banque d'Escompte	510 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	460 —	Compagnie parisienne du Gaz	514 —
4 1/2 1883	104 35	Comptoir national d'Escompte	540 —	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	458 75	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	349 —
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1270 —	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	453 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb à 1,000	36 37
Oblig. 1855-60 3 0/0	529 —	Crédit Industriel et Commercial	577 50	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	378 —	— 6 0/0 2 ^e série	35 37
— 1865 4 0/0	520 —	Crédit Mobilier	682 50	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	452 —	— obligations à lots	114 —
— 1869 3 0/0	406 —	Dépôts et Comptes courants	595 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	600 —
— 1871 3 0/0	396 —	Société Générale	453 75	Est 3 0/0 anc. r. à 500	399 —	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	519 75	Est	807 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	406 25	Emprunt russe 1862 5 0/0	104 75
— 1876 4 0/0	521 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1335 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	407 50	— 1870 5 0/0	100 —
— 1886 3 0/0	380 —	Midi	1185 —	Nord 3 0/0 r. à 500	408 75	— 1884 5 0/0	100 90
Bons de liquidation	526 —			Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	409 —	— 1889 4 0/0	92 90
				Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	407 50		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Nord	1735 —		
				Orléans	1360 —		
				Ouest	948 75		
				Compagnie parisienne du Gaz	1400 —		
				Transatlantique	570 —		
				Canal de Panama	42 —		
				— Suez	2267 50		
				Autrichien 4 0/0 or			
				Dette d'Égypte 6 0/0			
				Extérieur 4 0/0			
				Hongrie 4 0/0 or			
				Italie 5 0/0			
				Portugal 4 1/2 1888			

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,